

COMMUNE DE VENDRES
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE CASTELNAU »

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétique du budget – récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019. Il constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, constate les opérations de recettes et de dépenses réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2019 a été voté le 6 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce compte administratif. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents recrutés pour ce service; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation, comme son nom l'indique, à constater les investissements réalisés.

Ce budget n'ayant pas fonctionné en 2019, tous les comptes sont à zéro. Il n'y a donc pas lieu de détailler les postes de dépenses et de recettes, que ce soit en fonctionnement et/ou en investissement.

Fait à Vendres, le 6 mars 2020

Le Maire,

PEREZ Jean-Pierre

